

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 36 (1999)
Heft: 1406

Rubrik: Politique universitaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le diable et les détails

L'université suisse a commencé sa mutation. Au programme, concurrence et collaboration. Mais la démarche comporte aussi des risques qu'il s'agit d'éviter.

L'UNIVERSITÉ SUISSE DU prochain millénaire prend forme. Malgré quelques combats d'arrière-garde, l'accueil globalement très positif réservé par les Chambres au Message sur la formation, la recherche et la technologie ne peut qu'encourager cantons et Confédération à poursuivre la mise sur pied des institutions envisagées. Une nouvelle loi fédérale sur l'aide aux universités (LAU) et un concordat intercantonal de coopération universitaire permettront enfin de réaliser une véritable coordination associant les cantons et leurs Hautes Ecoles et la Confédération et ses Ecoles polytechniques.

Profond changement

Les finances sont bien entendu le nerf de la guerre. Les cantons universitaires restent donc en première ligne. Mais les montants versés au titre de l'accord intercantonal universitaire ont été déjà revalorisés de 18%, en distinguant le coût des étudiants en sciences humaines et sociales, en sciences de la nature et en médecine. La Confédération pour sa part modifie son subventionnement en lui assignant un objectif d'incitation, qui jusque-là était resté lettre morte. Pour cela, tout en maintenant aide aux investissements – réduite – et subventions de base – au nombre d'étudiants notamment –, elle liera désormais une partie de ses engagements à des projets de coopération universitaire ou d'importance nationale. Pour le premier type, quatre projets ont été retenus qui bénéficieront de cinquante-cinq millions de francs durant les quatre prochaines années; parmi eux, la collaboration lémanique notamment. Quant aux projets d'importance nationale, ils sont déjà cinq qui mobilisent 187 millions. À quoi il faut ajouter les domaines prioritaires que le Fonds national de la recherche entend créer. Les nouvelles institutions et les projets envisagés organisent donc cette concurrence dans la collaboration. C'est la philosophie de la démarche préconisée par Charles Kleiber, le dynamique patron de la recherche helvétique. Si l'on ajoute à cet effort les effets incitatifs que ne manqueront pas d'avoir le lancement du cinquième programme de recherche de l'Union européenne, la création des HES et leur implantation dans le paysage de la re-

cherche technologique orientée, il est évident que l'université suisse est entrée dans une phase de changement profond, contrairement à ce qu'espèrent encore les critiques de tous poils de la nouvelle politique universitaire nationale.

Mesurer les risques

Il y a plus d'un quart de siècle, l'opposition des cantons et le réflexe fédéraliste avaient empêché que l'enseignement supérieur devienne une tâche de la Confédération; seule la recherche avait séduit le souverain constituant. Aujourd'hui la recherche tirant la formation, on peut se demander, comme l'a fait le Conseil des Etats, si les temps ne sont pas mûrs pour présenter un nouvel article constitutionnel sur l'enseignement supérieur, tant il est vrai que le montage d'institutions nouvelles évoquées précédemment heurte non seulement les esprits cartésiens, mais comporte des dangers de panne.

En outre, les projets en cours comportent deux risques qui méritent un débat politique. Le premier est lié au rôle moteur que joue la recherche dans l'université qui s'annonce. Au bout du changement il y a, bien entendu, ce que l'on ne peut nommer, l'université de la recherche, débarrassée de la tâche épuisante et vulgaire de la formation et libérée de toute responsabilité vis-à-vis de la Cité, puisque le monde est son espace, le marché de la science sa seule réalité collective. Le second risque est évidemment celui de creuser les écarts entre les universités, notamment entre les Poly et les Hautes Ecoles, puisque tous les mécanismes de collaboration sont construits autour de l'idée de la compétitivité, y compris désormais ceux qui doivent assurer la collaboration régionale et nationale.

Le diable, dit-on, se cache dans les détails. Les modifications envisagées ne sont en effet que des détails. *jcf*

Médias

LA PRESSE DÉCOUVRE le téléphone mobile. *Blick* vient d'introduire un service d'informations sportives SMS en collaboration avec «swisscom mobile» *cfp*